

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 7 juillet 2014**  
~~~~~

**DEMANDE DE SUBVENTION 2014
CENTRE DE L'IMAGINAIRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CIST)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, **lundi 7 juillet 2014 à 18h00** à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILLOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

M. Daniel REQUIRAND à Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Bernard SALLES à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Max ROUSSEL à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Alexis PESCHER, Mme Anne-Marie BIZEUL, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL, Madame Evelyn GELLY

Quorum : 25	Présents : 30	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7 applicable aux **communautés de communes en vertu de l'article L5211-36 ;**

Vu la **délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2013 relative à l'adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations culturelles ;**

Vu que **l'association CIST est composée de 5 salariés permanents et de 7 bénévoles (dont 4 sur le territoire de la communauté de communes), dont les activités s'articulent autour de différentes orientations parmi lesquelles :**

- **Valorisation de l'imaginaire scientifique et de la culture scientifique et technique / vulgarisation des sciences et de l'éducation ;**
- **Organisation d'expositions et d'événements sur les sciences, les techniques et la littérature (« l'Air génial » (Montpeyroux) / Nuits des chercheurs / expo Coup de génies / « Nuit européenne des chercheurs du Coeur d'Hérault » (POLE SUD) ;**
- **Participation à des événements locaux (Foire Expo de la vallée de l'Hérault, festival Nuits Couleurs, Festibol à St-Jean-de-Fos, semaine bleue du Coeur d'Hérault, Journée europ. du patrimoine, Demain la Terre et la CAPECH - festival Terres d'utopies 1) ;**
- **Préparation de l'émission de radio « Les découvreurs de l'impossible » (RPH) et rédaction d'articles de presse (C le Mag) ;**
- **Création d'animations-spectacles.**

Considérant que de par la qualité de ses actions et les réseaux d'acteurs scientifiques et culturels sur lesquels elle s'appuie, l'association participe non seulement au rayonnement de la communauté de communes, mais contribue également au dynamisme du territoire par ses programmations dans diverses communes (essentiellement dans le périmètre du Grand Site) et en lien avec divers partenaires (établissements scolaires notamment),

Considérant que les objectifs qu'elle se fixe en termes de vulgarisation scientifique en font également un acteur de premier ordre de l'éducation populaire sur le territoire et les thématiques sur lesquelles l'association intervient correspondent à un grand nombre des préoccupations de la communauté de communes, notamment pour ce qui concerne le patrimoine architectural et naturel,

Considérant que pour mener à bien les projets qu'elle s'est fixée pour l'année 2014, à savoir :

- 6^e expo-animation « L'Air Génial » à Montpeyroux (démonstration d'écrans pneumatiques innovant faisant l'objet de dépôts de brevet par des entreprises héraultaises) ;
- 2^e expo-animation « Coup de Génie » au Pôle Arts et Sciences de St-Jean-de-Fos (événement choisi par Télérama parmi 60 propositions !) ;
- animation « Coup de Génie » pour la foire-expo ;
- cycle de conférences hivernales ;
- expo "1914/18 De l'art des tranchées aux visions des artistes" au Pôle Arts et Sciences de St-Jean-de-Fos ;
- continuité du partenariat avec l'association Demain la Terre ;

l'association a sollicité la communauté de communes d'une demande de subvention en date du 30 octobre 2013 à hauteur de 7 500 euros en vue de financer son programme de développement « Patrimoine, sciences et techniques en Cœur d'Hérault » 2014,

Considérant que l'intérêt du maintien et du développement de l'activité de cette association sur le territoire de la Vallée de l'Hérault justifie le renouvellement du soutien de la communauté de communes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder à l'association 'Centre de l'Imaginaire Scientifique et Technique' une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2014.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1049 le 10/07/2014

Publication le 10/07/14

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/07/14

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140707-lmc168123-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

